

REMBOURSEMENT PRETS JEAN-MARIE LE PEN

	Date du prêt	montant	intérets	total
1	10/02/2010	30 000,00	771,78	30 771,78
2	25/02/2010	161 287,18	4149,28	165 436,46
3	08/09/2010	25 000,00	643,15	25 643,15
4	14/09/2010	15 000,00	385,89	15 385,89
5	16/09/2010	15 000,00	385,89	15 385,89
6	22/09/2010	15 000,00	385,89	15 385,89
7	23/11/2010	12 312,00	316,74	12 628,74
8	26/05/2011	300 000,00	16890,4	316 890,40
	31/10/2010	intérêts non débités au 8/11/2012		7 629,66
		573 599,18	31 558,68	605 157,86

VIREMENT EFFECTUE LE 8/11/2012 POUR 605.157,86 €

CONVENTION DE PRÊT

À REMPLIR ET À RETOURNER EN 2 EXEMPLAIRES DANS L'ENVELOPPE RETOUR CI-JOINTE
entre **COTELEC** (Association régie par la loi de 1901), 8 parc de Montretout, 92210 Saint-Cloud
ci-après dénommé **L'EMPRUNTEUR**

et M. onsieur Jean-Marie LE PEN

domicilié(e) 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

ci-après dénommé(e) **LE PRÊTEUR**
il a été convenu ce qui suit :

1) PRÉAMBULE

L'emprunteur sollicite le prêteur afin d'obtenir une avance de trésorerie destinée à faire face aux diverses dépenses occasionnées par les campagnes électorales de 2010.

2) OBJET DU PRÊT

Le prêteur consent à l'emprunteur une avance de trésorerie remboursable, afin de l'aider à financer les dépenses visées à l'article précédent.

3) MONTANT DU PRÊT

Capital prêté, en chiffres : 30.000 EUROS €

Capital prêté, en lettres : TRENTE MILLE EUROS €

4) TAUX DU PRÊT

Le prêt est consenti avec un intérêt de 3% l'an (ou prorata temporis)

5) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- *Montant de l'échéance : identique au capital prêté + intérêts.*
- *Périodicité : unique.*
- *Date d'échéance : le remboursement s'effectuera au 31 décembre de l'année du prêt consenti.*

6) GARANTIES

Le remboursement par l'État des frais de campagne.

7) RECONNAISSANCE DE DETTE ET FORMALITÉS

Les parties conviennent que la présente vaut bonne et valable reconnaissance de dette entre elles.

Le présent acte a été établi en 2 exemplaires originaux dont le premier est destiné à l'emprunteur, le 2^{ème} au prêteur.
Tous deux devront être dûment remplis et signés. L'un deux sera retourné au prêteur, signé par l'emprunteur.

LE PRÊTEUR : Mention complète ci-dessous à retranscrire de façon manuscrite

Accord pour le prêt d'un montant de :

(en chiffres) : 30.000 EUROS €

(en lettres) : TRENTE MILLE EUROS €

Date : 10/02/2010 Signature 

L'EMPRUNTEUR : Lu et approuvé bon pour reconnaissance de dette à hauteur de

(en chiffres) : 30.000 EUROS €

(en lettres) : TRENTE MILLE EUROS €

Date : 10/02/2010 Signature 

REMBOURSEMENT DE PRÊT

entre

Monsieur Jean-Marie LE PEN - 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

et

COTELEC 8, parc de Montretout - 92210 Saint-Cloud

CALCUL DES INTERETS

REMBOURSEMENT DU PRÊT DU 10/02/2010

30 000,00 €

Taux : 3,00 %

Date d'échéance	Nombre de jours	Montant des intérêts
01/01/2012 AU 08/11/2012	313	771,78 €
MONTANT DES INTERETS		771,78 €
CAPITAL + INTERETS		30 771,78 €

CONVENTION DE PRÊT

À REMPLIR ET À RETOURNER EN 2 EXEMPLAIRES DANS L'ENVELOPPE RETOUR CI-JOINTE
entre **COTELEC** (Association régie par la loi de 1901), 8 parc de Montretout, 92210 Saint-Cloud
ci-après dénommé **L'EMPRUNTEUR**

et M. **ONSIEUR JEAN-MARIE LE PEN**

domicilié(e) 4 RUE HORTENSE - 92500 RUEIL MALMAISON

ci-après dénommé(e) **LE PRÊTEUR**
il a été convenu ce qui suit :

1) PRÉAMBULE

L'emprunteur sollicite le prêteur afin d'obtenir une avance de trésorerie destinée à faire face aux diverses dépenses occasionnées par les campagnes électorales de 2010.

2) OBJET DU PRÊT

Le prêteur consent à l'emprunteur une avance de trésorerie remboursable, afin de l'aider à financer les dépenses visées à l'article précédent.

3) MONTANT DU PRÊT

Capital prêté, en chiffres : 161.287,18 EUROS €

Capital prêté, en lettres : CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS 18 CT €

4) TAUX DU PRÊT

Le prêt est consenti avec un intérêt de 3% l'an (ou prorata temporis)

5) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Montant de l'échéance : identique au capital prêté + intérêts.
- Périodicité : unique.
- Date d'échéance : le remboursement s'effectuera au 31 décembre de l'année du prêt consenti.

6) GARANTIES

Le remboursement par l'État des frais de campagne.

7) RECONNAISSANCE DE DETTE ET FORMALITÉS

Les parties conviennent que la présente vaut bonne et valable reconnaissance de dette entre elles.

Le présent acte a été établi en 2 exemplaires originaux dont le premier est destiné à l'emprunteur, le 2^{ème} au prêteur.

Tous deux devront être dûment remplis et signés. L'un deux sera retourné au prêteur, signé par l'emprunteur.

LE PRÊTEUR : Mention complète ci-dessous à retranscrire de façon manuscrite

Accord pour le prêt d'un montant de :

(en chiffres) : 161.287,18 EUROS €

(en lettres) : CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS DIX HUIT CENTS €

Date : 25/02/2010

Signature

L'EMPRUNTEUR : Lu et approuvé bon pour reconnaissance de dette à hauteur de

(en chiffres) : 161.287,18 EUROS €

(en lettres) : CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS DIX HUIT CENTS €

Date : 25/02/2010

Signature

REMBOURSEMENT DE PRÊT

entre

Monsieur Jean-Marie LE PEN - 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

et

COTELEC 8, parc de Montretout - 92210 Saint-Cloud

CALCUL DES INTERETS

REMBOURSEMENT DU PRÊT DU 25/02/2010

161 287,18 €

Taux : 3,00 %

Date d'échéance	Nombre de jours	Montant des intérêts
01/01/2012 AU 08/11/2012	313	4 149,28 €
MONTANT DES INTERETS		4 149,28 €
CAPITAL + INTERETS		165 436,46 €

CONVENTION DE PRÊT

À REMPLIR ET À RETOURNER EN 2 EXEMPLAIRES DANS L'ENVELOPPE RETOUR CI-JOINTE
entre **COTELEC** (Association régie par la loi de 1901), 8 parc de Montretout, 92210 Saint-Cloud
ci-après dénommé **L'EMPRUNTEUR**

et M. on sieur Jean-Marie LE PEN

domicilié(e) 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

ci-après dénommé(e) **LE PRÊTEUR**
il a été convenu ce qui suit :

1) PRÉAMBULE

L'emprunteur sollicite le prêteur afin d'obtenir une avance de trésorerie destinée à faire face aux diverses dépenses occasionnées par les campagnes électorales de 2010.

2) OBJET DU PRÊT

Le prêteur consent à l'emprunteur une avance de trésorerie remboursable, afin de l'aider à financer les dépenses visées à l'article précédent.

3) MONTANT DU PRÊT

Capital prêté, en chiffres : 25.000 EUROS €

Capital prêté, en lettres : VINGT CINQ MILLE EUROS €

4) TAUX DU PRÊT

Le prêt est consenti avec un intérêt de 3% l'an (ou prorata temporis)

5) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- *Montant de l'échéance* : identique au capital prêté + intérêts.
- *Périodicité* : unique.
- *Date d'échéance* : le remboursement s'effectuera au 31 décembre de l'année du prêt consenti.

6) GARANTIES

Le remboursement par l'État des frais de campagne.

7) RECONNAISSANCE DE DETTE ET FORMALITÉS

Les parties conviennent que la présente vaut bonne et valable reconnaissance de dette entre elles.

Le présent acte a été établi en 2 exemplaires originaux dont le premier est destiné à l'emprunteur, le 2^{ème} au prêteur.

Tous deux devront être dûment remplis et signés. L'un deux sera retourné au prêteur, signé par l'emprunteur.

LE PRÊTEUR : Mention complète ci-dessous à retranscrire de façon manuscrite

Accord pour le prêt d'un montant de :

(en chiffres) : 25.000 EUROS €

(en lettres) : VINGT CINQ MILLE EUROS €

Date : 08 septembre 2010

Signature

L'EMPRUNTEUR : Lu et approuvé bon pour reconnaissance de dette à hauteur de

(en chiffres) : 25.000 EUROS €

(en lettres) : VINGT CINQ MILLE EUROS €

Date : 08 septembre 2010

Signature

REMBOURSEMENT DE PRÊT

entre

Monsieur Jean-Marie LE PEN - 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

et

COTELEC 8, parc de Montretout - 92210 Saint-Cloud

CALCUL DES INTERETS

REMBOURSEMENT DU PRÊT DU08/09/2010

25 000,00 €

Taux : 3,00 %

Date d'échéance	Nombre de jours	Montant des intérêts
01/01/2012 AU 08/11/2012	313	643,15 €
MONTANT DES INTERETS		643,15 €
CAPITAL + INTERETS		25 643,15 €

CONVENTION DE PRÊT

À REMPLIR ET À RETOURNER EN 2 EXEMPLAIRES DANS L'ENVELOPPE RETOUR CI-JOINTE
entre **COTELEC** (Association régie par la loi de 1901), 8 parc de Montretout, 92210 Saint-Cloud
ci-après dénommé **L'EMPRUNTEUR**

et M. monsieur Jean-Marie LE PEN

domicilié(e) 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

ci-après dénommé(e) **LE PRÊTEUR**
il a été convenu ce qui suit :

1) PRÉAMBULE

L'emprunteur sollicite le prêteur afin d'obtenir une avance de trésorerie destinée à faire face aux diverses dépenses occasionnées par les campagnes électorales de 2010.

2) OBJET DU PRÊT

Le prêteur consent à l'emprunteur une avance de trésorerie remboursable, afin de l'aider à financer les dépenses visées à l'article précédent.

3) MONTANT DU PRÊT

Capital prêté, en chiffres : 15.000 €

Capital prêté, en lettres : QUINZE MILLE EUROS

4) TAUX DU PRÊT

Le prêt est consenti avec un intérêt de 3% l'an (ou prorata temporis)

5) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Montant de l'échéance : identique au capital prêté + intérêts.
- Périodicité : unique.
- Date d'échéance : le remboursement s'effectuera au 31 décembre de l'année du prêt consenti.

6) GARANTIES

Le remboursement par l'État des frais de campagne.

7) RECONNAISSANCE DE DETTE ET FORMALITÉS

Les parties conviennent que la présente vaut bonne et valable reconnaissance de dette entre elles.

Le présent acte a été établi en 2 exemplaires originaux dont le premier est destiné à l'emprunteur, le 2^{ème} au prêteur.

Tous deux devront être dûment remplis et signés. L'un deux sera retourné au prêteur, signé par l'emprunteur.

LE PRÊTEUR : Mention complète ci-dessous à retranscrire de façon manuscrite

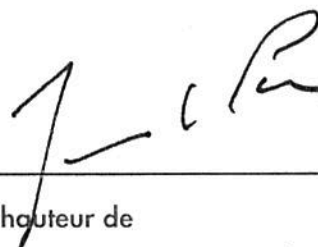
Accord pour le prêt d'un montant de :

(en chiffres) : 15.000 €

(en lettres) : QUINZE MILLE EUROS

Date : 14 SEPTEMBRE 2010

Signature

 €

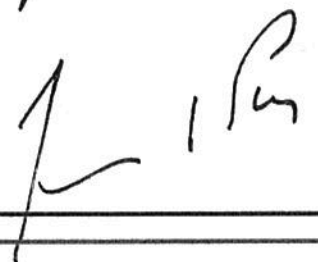
L'EMPRUNTEUR : Lu et approuvé bon pour reconnaissance de dette à hauteur de

(en chiffres) : 15.000 €

(en lettres) : QUINZE MILLE EUROS

Date : 14 SEPTEMBRE 2010

Signature

 €

REMBOURSEMENT DE PRÊT

entre

Monsieur Jean-Marie LE PEN - 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

et

COTELEC 8, parc de Montretout - 92210 Saint-Cloud

CALCUL DES INTERETS

REMBOURSEMENT DU PRÊT DU 14/09/2010

15 000,00 €

Taux : 3,00 %

Date d'échéance	Nombre de jours	Montant des intérêts
01/01/2012 AU 08/11/2012	313	385,89 €
MONTANT DES INTERETS		385,89 €
CAPITAL + INTERETS		15 385,89 €

CONVENTION DE PRÊT

À REMPLIR ET À RETOURNER EN 2 EXEMPLAIRES DANS L'ENVELOPPE RETOUR CI-JOINTE
entre **COTELEC** (Association régie par la loi de 1901), 8 parc de Montretout, 92210 Saint-Cloud
ci-après dénommé **L'EMPRUNTEUR**

et M. onsieur Jean-Marie LE PEN

domicilié(e) 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

ci-après dénommé(e) **LE PRÊTEUR**
il a été convenu ce qui suit :

1) PRÉAMBULE

L'emprunteur sollicite le prêteur afin d'obtenir une avance de trésorerie destinée à faire face aux diverses dépenses occasionnées par les campagnes électorales de 2010.

2) OBJET DU PRÊT

Le prêteur consent à l'emprunteur une avance de trésorerie remboursable, afin de l'aider à financer les dépenses visées à l'article précédent.

3) MONTANT DU PRÊT

Capital prêté, en chiffres : 15.000 €

Capital prêté, en lettres : QUINZE MILLE EUROS

4) TAUX DU PRÊT

Le prêt est consenti avec un intérêt de 3% l'an (ou prorata temporis)

5) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Montant de l'échéance : identique au capital prêté + intérêts.
- Périodicité : unique.
- Date d'échéance : le remboursement s'effectuera au 31 décembre de l'année du prêt consenti.

6) GARANTIES

Le remboursement par l'État des frais de campagne.

7) RECONNAISSANCE DE DETTE ET FORMALITÉS

Les parties conviennent que la présente vaut bonne et valable reconnaissance de dette entre elles.

Le présent acte a été établi en 2 exemplaires originaux dont le premier est destiné à l'emprunteur, le 2^{ème} au prêteur.

Tous deux devront être dûment remplis et signés. L'un deux sera retourné au prêteur, signé par l'emprunteur.

LE PRÊTEUR : Mention complète ci-dessous à retranscrire de façon manuscrite

Accord pour le prêt d'un montant de :

(en chiffres) : 15.000 €

(en lettres) : QUINZE MILLE EUROS

Date : 16 SEPTEMBRE 2010 Signature

L'EMPRUNTEUR : Lu et approuvé bon pour reconnaissance de dette à hauteur de

(en chiffres) : 15.000 €

(en lettres) : QUINZE MILLE EUROS

Date : 16 SEPTEMBRE 2010 Signature

REMBOURSEMENT DE PRÊT

entre

Monsieur Jean-Marie LE PEN - 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

et

COTELEC 8, parc de Montretout - 92210 Saint-Cloud

CALCUL DES INTERETS

REMBOURSEMENT DU PRÊT DU 16/09/2010

15 000,00 €

Taux : 3,00 %

Date d'échéance	Nombre de jours	Montant des intérêts
01/01/2012 AU 08/11/2012	313	385,89 €
MONTANT DES INTERETS		385,89 €
CAPITAL + INTERETS		15 385,89 €

CONVENTION DE PRÊT

À REMPLIR ET À RETOURNER EN 2 EXEMPLAIRES DANS L'ENVELOPPE RETOUR CI-JOINTE
entre COTELEC (Association régie par la loi de 1901), 8 parc de Montretout, 92210 Saint-Cloud
ci-après dénommé L'EMPRUNTEUR

et M. on sieur Jean-Marie LE PEN

domicilié(e) 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

ci-après dénommé(e) **LE PRÊTEUR**
il a été convenu ce qui suit :

1) PRÉAMBULE

L'emprunteur sollicite le prêteur afin d'obtenir une avance de trésorerie destinée à faire face aux diverses dépenses occasionnées par les campagnes électorales de 2010.

2) OBJET DU PRÊT

Le prêteur consent à l'emprunteur une avance de trésorerie remboursable, afin de l'aider à financer les dépenses visées à l'article précédent.

3) MONTANT DU PRÊT

Capital prêté, en chiffres : 15.000 EUROS €

Capital prêté, en lettres : QUINZE MILLE EUROS €

4) TAUX DU PRÊT

Le prêt est consenti avec un intérêt de 3% l'an (ou prorata temporis)

5) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Montant de l'échéance : identique au capital prêté + intérêts.
- Périodicité : unique.
- Date d'échéance : le remboursement s'effectuera au 31 décembre de l'année du prêt consenti.

6) GARANTIES

Le remboursement par l'État des frais de campagne.

7) RECONNAISSANCE DE DETTE ET FORMALITÉS

Les parties conviennent que la présente vaut bonne et valable reconnaissance de dette entre elles.

Le présent acte a été établi en 2 exemplaires originaux dont le premier est destiné à l'emprunteur, le 2^{ème} au prêteur.

Tous deux devront être dûment remplis et signés. L'un deux sera retourné au prêteur, signé par l'emprunteur.

LE PRÊTEUR : Mention complète ci-dessous à retranscrire de façon manuscrite

Accord pour le prêt d'un montant de :

(en chiffres) : 15.000 EUROS €

(en lettres) : QUINZE MILLE EUROS €

Date : 22 SEPTEMBRE 2010 Signature 

L'EMPRUNTEUR : Lu et approuvé bon pour reconnaissance de dette à hauteur de

(en chiffres) : 15.000 EUROS €

(en lettres) : QUINZE MILLE EUROS €

Date : 22 SEPTEMBRE 2010 Signature 

REMBOURSEMENT DE PRÊT

entre

Monsieur Jean-Marie LE PEN - 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

et

COTELEC 8, parc de Montretout - 92210 Saint-Cloud

CALCUL DES INTERETS

REMBOURSEMENT DU PRÊT DU 22/09/2010

15 000,00 €

Taux : 3,00 %

Date d'échéance	Nombre de jours	Montant des intérêts
01/01/2012 AU 08/11/2012	313	385,89 €
MONTANT DES INTERETS		385,89 €
CAPITAL + INTERETS		15 385,89 €

CONVENTION DE PRÊT

À REMPLIR ET À RETOURNER EN 2 EXEMPLAIRES DANS L'ENVELOPPE RETOUR CI-JOINTE
entre **COTELEC** (Association régie par la loi de 1901), 8 parc de Montretout, 92210 Saint-Cloud
ci-après dénommé **L'EMPRUNTEUR**

et M. on sieur Jean-Marie LE PEN

domicilié(e) 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

ci-après dénommé(e) **LE PRÊTEUR**
il a été convenu ce qui suit :

1) PRÉAMBULE

L'emprunteur sollicite le prêteur afin d'obtenir une avance de trésorerie destinée à faire face aux diverses dépenses occasionnées par les campagnes électorales de 2011 et 2012.

2) OBJET DU PRÊT

Le prêteur consent à l'emprunteur une avance de trésorerie remboursable, afin de l'aider à financer les dépenses visées à l'article précédent.

3) MONTANT DU PRÊT

Capital prêté, en chiffres : 20.000 EUROS €

Capital prêté, en lettres : VINGT MILLE EUROS €

4) TAUX DU PRÊT

Le prêt est consenti avec un intérêt de 3% l'an (ou prorata temporis)

5) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Montant de l'échéance : identique au capital prêté + intérêts.
- Périodicité : unique.
- Date d'échéance : le remboursement s'effectuera au plus tard le 31 décembre 2012.

6) GARANTIES

Le remboursement par l'État des frais de campagne.

7) RECONNAISSANCE DE DETTE ET FORMALITÉS

Les parties conviennent que la présente vaut bonne et valable reconnaissance de dette entre elles.

Le présent acte a été établi en 2 exemplaires originaux dont le premier est destiné à l'emprunteur, le 2^{ème} au prêteur.

Tous deux devront être dûment remplis et signés. L'un deux sera retourné au prêteur, signé par l'emprunteur.

LE PRÊTEUR : Mention complète ci-dessous à retranscrire de façon manuscrite

Accord pour le prêt d'un montant de :

(en chiffres) : 20.000 EUROS €

(en lettres) : VINGT MILLE EUROS €

Date : 22 NOVEMBRE 2010 Signature 

L'EMPRUNTEUR : Lu et approuvé bon pour reconnaissance de dette à hauteur de

(en chiffres) : 20.000 EUROS €

(en lettres) : VINGT MILLE EUROS €

Date : 22 NOVEMBRE 2010 Signature 

REMBOURSEMENT DE PRÊT

entre

Monsieur Jean-Marie LE PEN - 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

et

COTELEC 8, parc de Montretout - 92210 Saint-Cloud

CALCUL DES INTERETS

REMBOURSEMENT DU PRÊT DU 23/11/2010

12 312,00 €

Taux : 3,00 %

Date d'échéance	Nombre de jours	Montant des intérêts
01/01/2012 AU 08/11/2012	313	316,74 €
MONTANT DES INTERETS		316,74 €
CAPITAL + INTERETS		12 628,74 €

CONVENTION DE PRÊT

À REMPLIR ET À RETOURNER EN 2 EXEMPLAIRES DANS L'ENVELOPPE RETOUR CJOINTE
entre **COTELEC** (Association régie par la loi de 1901), 8 parc de Montretout, 92210 Saint-Cloud
ci-après dénommé **L'EMPRUNTEUR**

et M. **MONSIEUR JEAN-MARIE LE PEN**

domicilié(e) 8 PARC DE MONTRETOUT 92210 SAINT CLOUD

ci-après dénommé(e) **LE PRÊTEUR**
il a été convenu ce qui suit :

1) PRÉAMBULE

L'emprunteur sollicite le prêteur afin d'obtenir une avance de trésorerie destinée à faire face aux diverses dépenses occasionnées par les campagnes électorales de 2011 et 2012.

2) OBJET DU PRÊT

Le prêteur consent à l'emprunteur une avance de trésorerie remboursable, afin de l'aider à financer les dépenses visées à l'article précédent.

3) MONTANT DU PRÊT

Capital prêté, en chiffres : 300 000 EUROS €

Capital prêté, en lettres : TROIS CENT MILLE EUROS €

4) TAUX DU PRÊT

Le prêt est consenti avec un intérêt de 5% l'an (ou prorata temporis)

5) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Montant de l'échéance : identique au capital prêté + intérêts.
- Périodicité : unique.
- Date d'échéance : le remboursement s'effectuera au plus tard le 31 décembre 2012.

6) GARANTIES

Le remboursement par l'État des frais de campagne.

7) RECONNAISSANCE DE DETTE ET FORMALITÉS

Les parties conviennent que la présente vaut bonne et valable reconnaissance de dette entre elles.

Le présent acte a été établi en 2 exemplaires originaux dont le premier est destiné à l'emprunteur, le 2^{ème} au prêteur.

Tous deux devront être dûment remplis et signés. L'un deux sera retourné au prêteur, signé par l'emprunteur.

LE PRÊTEUR : Mention complète ci-dessous à retranscrire de façon manuscrite

Accord pour le prêt d'un montant de :

(en chiffres) : 300 000 EUROS €

(en lettres) : TROIS CENT MILLE EUROS €

Date : 26/05/2011 Signature 

L'EMPRUNTEUR : Lu et approuvé bon pour reconnaissance de dette à hauteur de

(en chiffres) : 300 000 EUROS €

(en lettres) : TROIS CENT MILLE EUROS €

Date : 26/05/2011 Signature 

REMBOURSEMENT DE PRÊT

entre

Monsieur Jean-Marie LE PEN - 4 rue Hortense - 92500 RUEIL MALMAISON

et

COTELEC 8, parc de Montretout - 92210 Saint-Cloud

CALCUL DES INTERETS

REMBOURSEMENT DU PRÊT DU 26/05/2011

300 000,00 €

Taux : 5,00 %

Date d'échéance	Nombre de jours	Montant des intérêts
01/01/2012 AU 08/11/2012	313	12 863,01 €
régularisation intérêts 2% du 26/05/11 au 31/12/11	245	4 027,39 €
MONTANT DES INTERETS		16 890,40 €
CAPITAL + INTERETS		316 890,40 €

Extrait de compte

Au 31 Décembre 2012

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptie	LA	Pièce	Libellé	Débit	Let	Crédit
			1684LEJM	LE PEN JEAN MARIE					
10/02/10	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 10/02/10	EUR		30 000,00
25/02/10	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 25/02/10	EUR		161 287,18
09/09/10	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 08/09/10	EUR		25 000,00
14/09/10	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 14/09/10	EUR		15 000,00
16/09/10	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 16/09/10	EUR		15 000,00
22/09/10	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 22/09/10	EUR		15 000,00
27/09/10	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 27/09/10	EUR		20 000,00
12/10/10	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 13/10/10	EUR		20 000,00
26/10/10	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 26/10/2010	EUR		20 000,00
23/11/10	SG	1	51220000			LE PEN J-M PRET 23/11/10	EUR		20 000,00
31/12/10	OD	1				LE PEN JM REMB EMPRUNT	EUR		
26/05/11	SG	1	51220000			LE PEN JM PRET 26/05/2011	EUR		300 000,00
						SAN PROVISIOIRE			573 599,18 cr
TOTAL COMPTE 1684LEJM								67 688,00	641 287,18
SOLDE (centralisateur 16841108)									573 599,18

PRETS REMBOURSES le 31/12/2010

80000 PRET.
- 67688 remboursés.

12312 solde au 31.12.2011

Légende : '>>' dans la colonne 'Let' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

COTELEC
8, Parc de Montretout
92210 SAINT-CLOUD
Tél : 01 46 02 50 40

document
transmis par
mail le
8/11/2012 à
14h15 (GL)

SOCIETE GENERALE
85, 87 avenue Paul Doumer
92500 RUEIL MALMAISON

Saint-Cloud, le 8 novembre 2012

SERVICE DES VIREMENTS

Fax : 01 70 75 28 57

Objet : demande de virement.

Messieurs,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir effectuer le virement de 605.157.86 € (SIX CENT CINQ MILLE CENT CINQUANTE SEPT EUROS QUATRE VINGT SIX CENTS) **URGENT impérativement ce jour:**

- du compte : COTELEC - SOCIETE GENERALE LIVRET
Compte n° 30003-04110-00036558571-44

- sur le compte : Monsieur Jean-Marie LE PEN - SOCIETE GENERALE
Compte n° 30003-04110-00050352021 88

Dans cette attente, recevez Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.



Jean-Marie LE PEN